



Caf  
de Maine-  
et-Loire

L'action sociale de la Caf de Maine-et-Loire

# L'offre de service aux familles

2022



# 3 domaines prioritaires

- ▶ parentalité
- ▶ logement
- ▶ insertion

La combinaison d'interventions des caisses d'Allocations familiales :

- versement des prestations légales,
- financements d'équipements et de services,
- accompagnement par les travailleurs sociaux,
- aides financières d'action sociale,

permet d'apporter des réponses adaptées à la diversité des situations et des besoins des familles, particulièrement quand elles sont confrontées à des événements qui les fragilisent.

	Objectif	Situation familiale	Aides financières individuelles mobilisables *1	Prestations légales *2 + sites internet
<b>Parentalité</b>		Accueil du jeune enfant (naissance, adoption)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Subvention 1ère naissance ou adoption</li> <li>■ Aide au projet familial</li> <li>■ Prêt social à l'amélioration de l'habitat</li> <li>■ Aide aux naissances ou adoptions multiples</li> <li>■ Aide pour la garde ponctuelle d'enfant porteur de handicap</li> <li>■ Aide à domicile</li> <li>■ Prêt équipement mobilier ménager</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation d'accueil du jeune enfant</li> <li>- Allocation rentrée scolaire</li> <li>- Aides au logement</li> <li>- Complément familial</li> <li>■ Prêt légal à l'amélioration de l'habitat</li> </ul> <p><i>monenfant.fr</i> <i>parents49.fr</i></p>
	Aller au devant des familles pour les aider à surmonter des événements familiaux déstabilisants	Séparation	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aide au projet familial</li> <li>■ Aide au projet individuel de vacances</li> <li>■ Prêt d'équipement ménager/mobilier</li> <li>■ Aide à domicile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allocation de soutien familial</li> <li>- Aides au logement</li> </ul> <p><i>pension-alimentaire.caf.fr</i> <i>parents49.fr</i></p>
		Famille endeuillée par le décès d'un parent	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aide aux familles endeuillées (obsèques)</li> <li>■ Aide au projet familial</li> <li>■ Aide à domicile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allocation de soutien familial</li> </ul>
		Famille endeuillée par le décès d'un enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aide aux familles endeuillées (obsèques)</li> <li>■ Aide au projet familial</li> <li>■ Aide à domicile</li> </ul>	
		Famille projetant un départ en vacances (parents gardiens ou non gardiens)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aide au projet individuel de vacances</li> <li>■ Aide aux départs en vacances                             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Familles (Vacaf Avf)</li> <li>■ Enfants (Vacaf Ave)</li> </ul> </li> </ul>	
		Famille en situation de conflit de couple ou familial	Service gratuit de consultation en conseil conjugal et familial (famille allocataire et non allocataire)	
<b>Logement</b>	Faciliter l'accès ou le maintien dans un logement et un cadre de vie adapté	Impayés de loyer (location et accession)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aide au projet familial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aides au logement</li> <li>- Prime de déménagement</li> </ul>
		Logement non décent	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aide au projet familial</li> <li>■ Prêt social à l'amélioration de l'habitat</li> <li>■ Prêt équipement ménager mobilier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aides au logement</li> <li>- Prime de déménagement</li> <li>■ Prêt légal à l'amélioration de l'habitat</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aide à l'achat d'une résidence mobile, d'un mobil-home, ou à l'achat / aménagement d'un terrain pour les gens du voyage</li> </ul>	
<b>Insertion</b>	Aider à lever les difficultés pour s'inscrire dans une dynamique d'insertion sociale et pré-professionnelle	Famille mono-parentale avec enfants de moins de 3 ans (ou en situation de grossesse) et bénéficiaire du Rsa majoré	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aide au projet familial</li> <li>■ Aide à domicile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rsa</li> <li>- Allocation de soutien familial</li> <li>- Prestation d'accueil du jeune enfant</li> </ul>

■ Après évaluation d'un travailleur social et avant passage en commission d'aides aux projets (Cap)

■ Sur critères prédéfinis dans le règlement intérieur d'action sociale et après instruction par le service des aides financières individuelles

\*1 Les aides financières mobilisables peuvent être accordées sous certaines conditions au parent séparé non-gardien, non allocataire, relevant du régime général et domicilié dans le Maine-et-Loire, pour lui permettre de maintenir les liens familiaux dont, notamment, l'accueil des enfants à son domicile.

\*2 Liste non exhaustive - Le droit aux prestations légales dépend de la situation familiale et peut être soumis à condition de ressources. Il est susceptible d'être modifié à chaque changement de situation.

# 3 modalités d'intervention



## Action individuelle auprès des familles

Ce mode d'intervention est privilégié par les travailleurs sociaux de la Caf de Maine-et-Loire. Il est structuré en deux niveaux :

### ► Information – conseil – orientation

Le travailleur social apporte une réponse au regard de la situation exposée. La recherche de droits potentiels est systématiquement activée lors de l'accueil individuel sur rendez-vous.

### ► Accompagnement social

Soutenu par le travailleur social, l'allocataire s'engage dans la réalisation d'un projet personnel, échéancé, qui nécessite des rencontres régulières.

En fonction de l'évaluation du travailleur social, une aide financière peut être mobilisée sous forme de prêt et/ou de subvention.

L'accompagnement social s'inscrit dans une relation contractuelle, formalisée ou non.

## Action partenariale

L'action de la Caf de Maine-et-Loire s'adapte aux besoins de chaque territoire et consiste à mobiliser les partenaires ou à participer, avec eux, à une dynamique de projet dans un champ d'intervention ou plusieurs champs partagés pouvant se traduire par une aide financière au projet collectif.

Pour ce qui concerne plus précisément les champs de l'enfance, la jeunesse et le soutien à la parentalité, la Caf pilote le comité départemental du **réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents**, ainsi que celui de la médiation familiale. Elle soutient financièrement les associations de **médiation familiale** afin d'aider les familles en situation de séparation à maintenir le dialogue pour le bien-être des enfants, ainsi que les **espaces rencontre**.

Elle finance également le dispositif des **contrats locaux d'accompagnement à la scolarité** permettant de créer des conditions de réussite scolaire. Ainsi que des **Lieux accueil enfants parents (Laep)** ouverts aux enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte (parent, grand-parent...).

Les acteurs de ces différents dispositifs ainsi que ceux oeuvrant en faveur du soutien à l'exercice de la fonction parentale sont réunis au sein du réseau parentalité financé par la Caf, et animé par la Fédération des centres sociaux. Son site internet : [parents49.fr](http://parents49.fr)

## Action collective

En complément de l'accompagnement social individuel, l'action collective prend la forme d'une intervention directe auprès de plusieurs familles (ex. réunions d'information collective à destination des futurs parents réalisées en partenariat avec le conseil Départemental et la Cpm, et à destination des parents séparés ou qui se séparent en partenariat avec la Msa, Médiations49, l'Udaf et le Cidff).

Sur tout le département, la Caf finance le fonctionnement des structures d'accueil des enfants et des jeunes ainsi que les équipements d'animation de la vie sociale.

Elle participe financièrement à de nombreuses actions et projets portés par les partenaires autour de la parentalité, du logement et de l'insertion.

Les aides financières et leurs conditions d'attribution sont détaillées dans le **règlement intérieur d'action sociale de la Caf de Maine-et-Loire**.

à destination des partenaires



à destination des familles



# Les aides financières mobilisables



### ► Sur évaluation d'un travailleur social et présentation en commission d'aides aux projets (Cap)

- les aides au projet familial,
- les aides pour les familles endeuillées,
- le prêt social à l'amélioration de l'habitat,
- les aides à l'achat d'une résidence mobile, d'un mobil-home, ou à l'achat / aménagement de terrains pour les gens du voyage (évaluation par des travailleurs sociaux d'organismes ayant conventionnés avec la Caf),
- les dérogations au règlement intérieur d'action sociale.

### ► Sur critères prédéfinis dans le règlement intérieur d'action sociale (après instruction FIABLE par le service des aides financières individuelles)

- les prêts d'équipement ménager et mobilier,
- les aides aux projets individuels de vacances,
- les aides légales et complémentaires au Bafa,
- le prêt légal à l'amélioration de l'habitat,
- la prime d'installation des assistants maternels,
- le prêt d'amélioration du lieu d'accueil pour les assistants maternels,
- l'aide à domicile : naissances ou adoptions multiples, garde ponctuelle d'enfants en situation de handicap,
- Snpa (subvention 1ère naissance ou adoption).



# Territoires de travail social



Responsable du Travail social  
Ludovic Mercier,  
Adjoint à la direction de l'action sociale  
02 41 81 14 72  
action-sociale.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr

Secrétariat  
Muriel Laplaine      Linda Chiron  
02 41 81 14 72      02 41 81 14 71  
action-sociale.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr



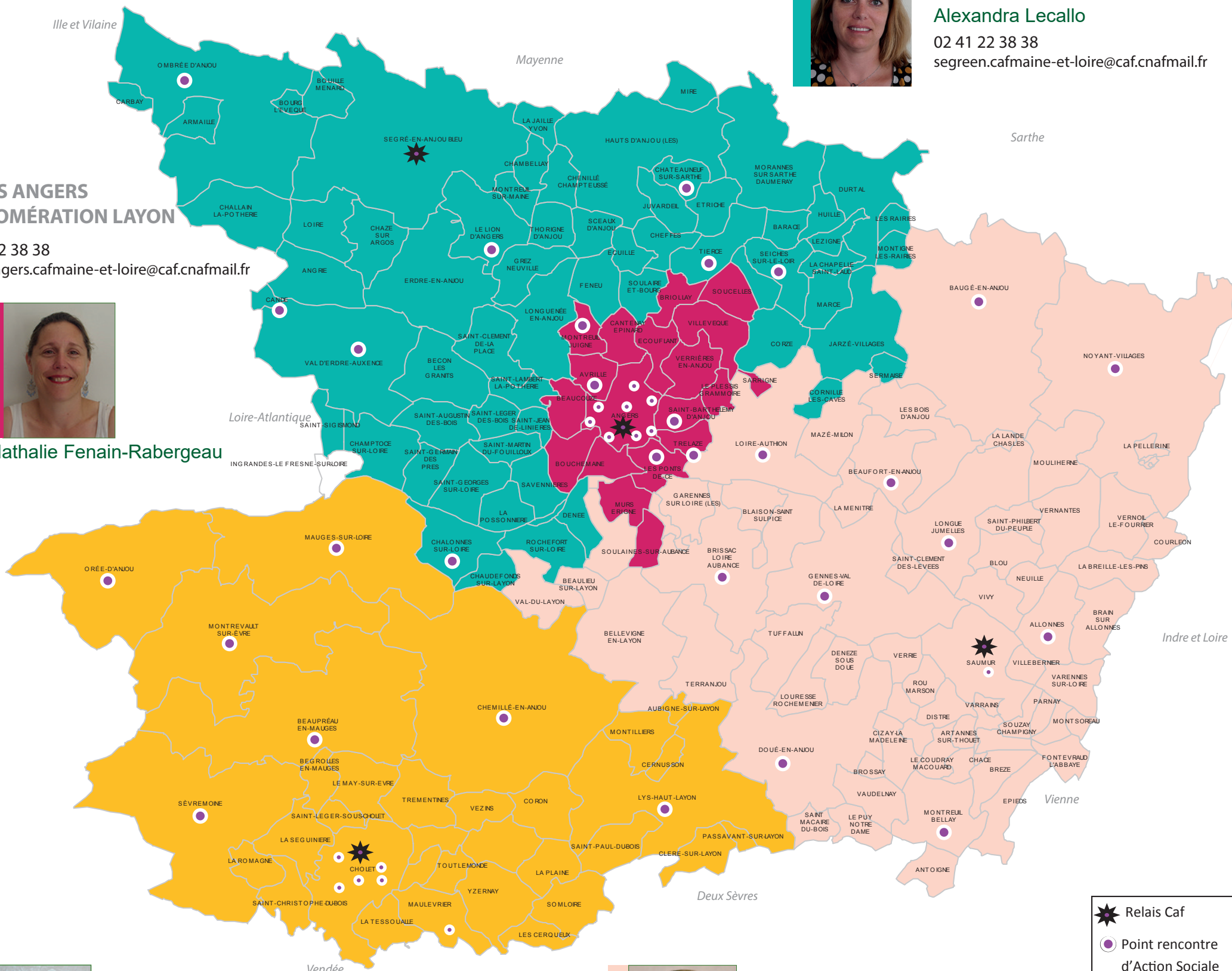
**RELAIS LOIR SEGRÉEN**  
Alexandra Lecallo  
02 41 22 38 38  
segreen.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr

## RELAIS ANGERS AGGLOMÉRATION LAYON

02 41 22 38 38  
relais-angers.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr



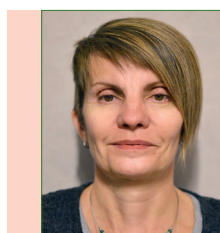
Nathalie Fenain-Rabergeau



★ Relais Caf  
● Point rencontre d'Action Sociale



**RELAIS CHOLET MAUGES**  
Élodie Rineau  
02 41 22 38 38  
cholet-mauges.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr



**RELAIS BAUGEOIS-SAUMUROIS**  
Marie-Pierre Bernard  
02 41 22 38 38  
baugois-saumurois.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr



**Pôle Parentalité & Médiation familiale**  
Bernadette Gohier  
02 41 81 14 00  
parentalite.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr



**Pôle Logement Habitat**  
Sandra Rudelle  
02 41 81 15 78  
habitat.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr



Aides financières individuelles  
et Aides aux vacances - Vacaf  
Magalie Deniaud  
02 41 81 14 03  
afi.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr  
aidesvacances.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr



RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS